

PROCES –VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mil vingt le 9 Octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Octobre 2020

Présents : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAVAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / Mme MANDIN / M. GOILLOT.

Absent excusé : M. GRIVET

Secrétaire de séance : M. COMMUN

AVIS SUR LE PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VERVANT

La Commune étant déjà très impactée par les nuisances occasionnées par les projets antérieurs d'implantation d'éoliennes sur les communes voisines, le Conseil Municipal s'oppose à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société IEL PRODUCTION 72 pour la construction et l'exploitation du parc éolien de la Plaine sur la Commune de Vervant.

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE NAUTILIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 :

Une convention sera signée entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour permettre à 2 classes élémentaires (CP – CM1) de bénéficier de 10 séances de natation à Nautilus du 29 Mars au 18 Juin 2021 pour un coût total de 1 094 €.

AVENANT A LA CONVENTION SANTE ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE :

Cet avenant prolongera jusqu'au 31/12/2026 la durée de validité de la convention santé signée avec le Centre de Gestion.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS COMMUNAUX :

Suite à la procédure d'appel public à la concurrence lancée par le Centre de Gestion, la proposition de la CNP est acceptée et un contrat sera signé pour couvrir à compter du 1^{er} Janvier 2021 les risques statutaires des agents communaux.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (RISQUE SANTE ET PREVOYANCE) MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE.

Accord du Conseil pour donner mandat au Centre de Gestion, pour lancer en 2021 une consultation couvrant pour 6 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022, les risques santé et prévoyance des agents communaux.

Comme le prévoit le décret N°2011-1474 du 08/11/2011, la Commune envisage de participer pour chaque risque (santé et prévoyance) à hauteur de 20 € par agent.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA CDC CŒUR DE CHARENTE PROGRAMME FDAC 2019 :

Pour assurer l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux de voirie relatifs au FDAC 2019, en cours d'exécution, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la CDC Cœur de Charente.

CONVENTION TRIPARTITE FRAC / ABBATIA / ABBAYE :

Dans le cadre de la programmation 2021 des animations culturelles organisées par l'Abbaye et notamment une exposition événement, une convention de partenariat sera signée entre le Fonds Régional d'Art Contemporain Poitou-Charentes, le Réseau Abbazia comprenant 14 abbayes et la Commune « Abbaye ».

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CDC / COMMUNE :

Pour modifier l'une des actions à mener par l'abbaye dans le cadre de la convention d'objectifs un avenant sera signé entre la CDC Cœur de Charente et la Commune.

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :

Dans le cadre du plus associatif, et de l'aide à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans la Commune âgés de 3 à 18 ans pour leur adhésion à une association sportive ou culturelle, un 3^{ème} versement pour l'année 2020 sera effectué à l'ordre des associations qui en ont fait la demande pour un montant de 580,00 €.

RENOUVELLEMENT CUI-CAE AU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE :

Le contrat aidé de M. REGEON Geoffrey employé au service technique de la commune est renouvelé pour un an à compter du 14 Octobre 2020.

PRODUITS IRRECOUVRABLES :

En raison d'insuffisance d'actifs, la somme de 112, 61 € concernant des impayés sur les exercices 2017-2019 est admise en non-valeur.

REVISION LOYER COMMERCIAL :

Considérant la variation de l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre, le loyer du local 17 Rue du Centre est porté à compter du 1^{er} Novembre 2020 à 440,80 € H.T soit 528,96 € TTC.

REMBOURSEMENT DES ARRHEES LOCATION CSC ANNULEE SUITE AU COVID :

Pour des raisons de force majeure due à la crise sanitaire, les arrhes versés pour la location de la salle socio-culturelle le week-end du 16-17 mai 2020 seront remboursés aux demandeurs.

TARIFS DE LA REGIE DE L'ABBAYE :

Les tarifs ci-dessous sont acceptés :

- L'archéologie à très petits pas : 7.80 € au lieu de 6.80 €
- Conférence : 3.50 € au lieu de 1.50 €
- Jadis n° 19 : 8 €
- Le plus vieux meurtre du monde. Ed. Milan : 5.70 €
- Mon cahier d'archéologie. Ed. Fedora. 14.99 €
- Les grandes aventures Moyen Age. Ed. Mila. 14.95 €
- Copains de l'archéologie. Ed. Milan. 14.95
- Basile et le secret de l'abbaye. Ed. Milan. 5.90 €

DECISIONS MODIFICATIVES :

Augmentation de crédits :

Titre au 238-041	=	4 111,38
Titre au 1323-041	=	2 752,12
Mandat au 2151-041	=	6 863,50

Virement de crédits :

Compte 617	=	- 8 000,00
Compte 657358	=	+ 8 000,00

CESSION DE FONDS DE COMMERCE LOCAL ZE LA GAGNERIE :

Le Conseil Municipal prend acte de l'ordonnance du Tribunal de Commerce d'Angoulême autorisant la cession de fonds de commerce entre la SARL ANCELIN et la SASU AMBREMMA et décide que la prise de possession des locaux par le nouveau locataire sera fixée à la date où l'ordonnance sera devenue définitive, à charge pour l'acquéreur de répondre aux demandes du liquidateur.

OFFRE DE SERVICE DE TELESURVEILLANCE A L'ESPACE D'ARCHITECTURE ROMANE :

Pour la mise en place d'une alarme intrusion dans les locaux de l'Abbaye, la proposition de la Société VERISURE est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

Patrice DESCHAUD-DROIT a été nommé référent tempête

Jean-Louis GOILLOT a été nommé élu référent de la commune dans le cadre du partenariat de la CDC avec le Chemin du Hérisson pour l'accueil des gens du voyage.

- Pour des raisons de sécurité et susciter la curiosité des visiteurs, Aurélie VIGNET souhaiterait que le mur qui sépare l'église de l'accueil de l'abbaye soit surélevé pour masquer le cloître en contrebas favorisant ainsi une visite forcée des lieux.
- Gérard CLAVAUD demande la part affectée au service de l'abbaye dans le budget communal (dépenses, recettes et masse salariale).
- Julie PRUNIER s'étonne qu'il n'y ait pas de passage piéton pour accéder au parking scolaire, rue de l'église. M. BORDES lui répond qu'en zone 30 ce n'est pas obligatoire.
De plus elle signale que les agents de la Société qui assurent la sécurité à l'entrée des écoles n'effectuent pas leur travail correctement.
La société sera contactée.